



LES 12 TRAVAUX DE LA FOLIE

DÉCLARATION DE PARTICIPATION, RECONNAISSANCE DES RISQUES ET ACCEPTATION DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ

Organisateur : LA CLAIRIERE DE LA FOLIE
Société : SAS LA CLAIRIERE DE LA FOLIE
Adresse : 572 route de Choisy, 60170 Tracy le Mont
SIREN : 999 236 730

1. IDENTIFICATION DU PARTICIPANT (NOM, Prénom, Tel, Mail, Adresse)

2. OBJET DU DOCUMENT

Le présent document concerne la participation à l'activité « **Les 12 Travaux de la Folie** », organisée au sein de **La Clairière de la Folie**.

Cette activité consiste en une succession d'épreuves, jeux, défis physiques et/ou d'adresse pouvant notamment nécessiter des efforts physiques, des déplacements rapides, le franchissement d'obstacles, la manipulation ou l'utilisation de matériel, ainsi que des interactions avec l'environnement naturel ou les équipements mis à disposition.

Le participant reconnaît que cette activité présente, par nature, **des risques inhérents à sa pratique**, même lorsque les équipements sont correctement utilisés et que les consignes de sécurité sont respectées.

3. INFORMATION SUR LES RISQUES

Le participant déclare avoir été clairement informé de la nature de l'activité et des risques potentiels auxquels il peut être exposé.

Ces risques peuvent notamment comprendre, sans que cette liste soit limitative :

- chutes de plain-pied ou de hauteur ;
- glissades ;
- trébuchements ;
- collisions ou chocs avec des personnes, des obstacles ou des équipements ;
- chutes d'objets ;
- blessures aux mains, pieds, jambes, bras ou autres parties du corps ;
- coupures, éraflures, contusions ou hématomes ;
- entorses, luxations, fractures ou autres traumatismes ;
- efforts musculaires importants ou inhabituels ;
- fatigue physique ;
- perte d'équilibre ;
- douleurs ou blessures liées à un effort physique ;

- risques liés à l'environnement extérieur, notamment au terrain, à la végétation, aux conditions météorologiques ou à l'humidité ;
- risques liés à une mauvaise utilisation du matériel ;
- risques liés au comportement d'un autre participant ;
- plus généralement, tout risque normalement prévisible lié à la pratique d'une activité physique et de loisirs de cette nature.

Le participant reconnaît avoir eu la possibilité de demander toute information complémentaire concernant les règles, les épreuves, les équipements et les risques liés à l'activité.

4. PARTICIPATION VOLONTAIRE ET APTITUDE

Le participant déclare participer à l'activité **de manière volontaire, libre et éclairée**.

Il déclare être, à sa connaissance, en capacité physique de participer aux épreuves proposées et ne présenter aucune contre-indication connue à la pratique d'une activité physique de loisirs.

Le participant s'engage à ne pas participer s'il estime que son état physique, sa fatigue, une blessure, un traitement, la consommation d'alcool ou de toute autre substance, ou toute autre circonstance est susceptible de compromettre sa sécurité ou celle des autres participants.

Le participant reconnaît qu'il lui appartient de renoncer à une épreuve ou de demander l'arrêt de sa participation à tout moment s'il estime ne pas être en mesure de la réaliser en toute sécurité.

5. RESPECT IMPÉRATIF DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Le participant s'engage à :

- respecter strictement les consignes données par l'organisateur et/ou son personnel ;
- respecter les règles propres à chaque épreuve ;
- utiliser les équipements conformément à leur destination ;
- ne pas détourner les équipements de leur usage prévu ;
- ne pas adopter de comportement dangereux ou volontairement imprudent ;
- ne pas pousser, bousculer ou mettre volontairement en danger un autre participant ;
- signaler immédiatement toute anomalie concernant un équipement ou une installation ;
- signaler immédiatement toute blessure ou malaise ;
- interrompre immédiatement une épreuve sur demande de l'organisateur ou de son représentant.

Tout comportement considéré comme dangereux, irresponsable ou contraire aux consignes de sécurité pourra



entraîner l'exclusion immédiate de l'activité, sans remboursement ni indemnité.

6. ACCEPTATION DES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ

Le participant reconnaît expressément que, malgré les mesures de prévention, d'information, d'encadrement et de sécurité mises en œuvre par l'organisateur, certaines épreuves comportent des **risques inhérents à leur nature**, qui ne peuvent être totalement supprimés.

En conséquence, le participant accepte d'assumer les conséquences des risques inhérents à sa participation lorsqu'ils résultent notamment de sa propre imprudence, négligence, maladresse, mauvaise utilisation du matériel, non-respect des consignes ou comportement personnel.

Le participant reconnaît que sa participation implique une part de responsabilité personnelle dans la gestion de sa sécurité.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

Le participant reconnaît que **LA CLAIRIÈRE DE LA FOLIE, ses dirigeants, représentants, salariés, intervenants et personnes participant à l'organisation** ne pourront être tenus responsables des dommages résultant directement :

- d'un non-respect par le participant des consignes de sécurité ;
- d'une utilisation non conforme ou dangereuse du matériel ;
- d'un comportement imprudent, dangereux ou fautif du participant ;
- d'une participation à une épreuve malgré une douleur, blessure, fatigue ou difficulté physique signalée ou ressentie ;
- d'une action ou d'un comportement fautif du participant ayant contribué à la réalisation du dommage ;
- d'un événement extérieur imprévisible et indépendant de la volonté de l'organisateur ;
- plus généralement, de tout fait imputable au participant lui-même ou à un tiers.

Dans la mesure permise par la législation applicable, le participant renonce à rechercher la responsabilité de LA CLAIRIÈRE DE LA FOLIE et de ses représentants pour les dommages résultant de ces circonstances.

Cette stipulation ne saurait avoir pour objet ou pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité qui ne peut légalement faire l'objet d'une renonciation préalable.

8. DOMMAGES CAUSÉS À DES TIERS

Le participant reconnaît être personnellement responsable des dommages qu'il pourrait causer à un autre participant ou à un tiers du fait de son comportement fautif, imprudent ou contraire aux règles de sécurité.

Il s'engage à respecter les autres participants et à ne réaliser aucune action susceptible de compromettre volontairement ou inconsidérément leur sécurité.

Le participant est invité à vérifier qu'il dispose d'une **assurance responsabilité civile personnelle** couvrant les dommages qu'il pourrait causer à des tiers dans le cadre de ses activités de loisirs.

9. MATÉRIEL ET INSTALLATIONS

Le matériel et les installations mis à disposition doivent être utilisés exclusivement conformément aux instructions communiquées par l'organisateur.

Il est strictement interdit :

- de modifier ou déplacer les installations ;
- d'utiliser un équipement d'une manière différente de celle prévue ;
- de réaliser une épreuve sans respecter les règles données ;
- de continuer à utiliser un équipement présentant une anomalie apparente.

Toute anomalie constatée doit être immédiatement signalée à un membre de l'équipe de La Clairière de la Folie.

10. DROIT D'ARRÊT ET EXCLUSION

Le participant reconnaît que l'organisateur peut interrompre une épreuve ou exclure un participant lorsque celui-ci :

- ne respecte pas les consignes ;
- adopte un comportement dangereux ;
- semble présenter un état physique incompatible avec la poursuite de l'activité ;
- met en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui ;
- utilise le matériel de manière inappropriée.

Cette décision peut être prise immédiatement et sans que le participant puisse prétendre à une indemnisation du fait de cette interruption ou exclusion.

11. EN CAS D'ACCIDENT OU DE BLESSURE

En cas d'accident, de blessure ou de malaise, le participant accepte de se conformer aux instructions données par l'organisateur ou ses représentants.

Il autorise les personnes présentes à prendre les mesures nécessaires permettant d'assurer sa sécurité et, lorsque la situation le justifie, à contacter les services de secours compétents.

Le participant s'engage à fournir aux secours et/ou à l'organisateur toute information utile concernant son état ou les circonstances de l'accident.



12. MINEURS

Pour tout participant mineur, le présent document doit être signé par son représentant légal.

Le représentant légal déclare avoir pris connaissance des risques liés à l'activité et autorise expressément le mineur à participer aux « 12 Travaux de la Folie ».

Nom et prénom du représentant légal :

.....
.....

Lien avec le mineur :

.....
.....

13. DÉCLARATION FINALE DU PARTICIPANT

Je soussigné(e) :

Nom

:

Prénom

:

déclare :

☐ avoir pris connaissance du présent document dans son intégralité ;

☐ avoir été informé(e) de la nature des épreuves proposées ;

☐ avoir été informé(e) des risques inhérents à la pratique de l'activité ;

☐ avoir pu poser toutes les questions que je souhaitais concernant l'activité et sa sécurité ;

☐ m'engager à respecter l'ensemble des consignes données par l'organisateur ;

☐ m'engager à adopter un comportement prudent et responsable ;

☐ reconnaître que ma participation est volontaire ;

☐ reconnaître qu'il m'appartient d'interrompre ma participation si je ne me sens pas en capacité de poursuivre une épreuve ;

☐ accepter les risques inhérents à la pratique de l'activité dans les conditions exposées au présent document ;

☐ reconnaître que la présente déclaration ne constitue pas une renonciation aux droits auxquels il ne peut légalement être renoncé.

Je reconnais avoir compris que « **Les 12 Travaux de la Folie** » est une activité physique et de loisirs comportant des risques, et je confirme participer à cette activité en parfaite connaissance de ces risques.

14. SIGNATURE

Fait à

:

Le

:

.....

Mention manuscrite :

« **Lu et approuvé – Je reconnais avoir pris connaissance des risques liés aux 12 Travaux de la Folie et accepte les conditions de participation.** »

Signature du participant :

.....

.....

Signature du représentant légal pour un participant mineur :

.....

.....

Signature de l'organisateur / responsable :